

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Gel de polissage au cerium

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Abrasif / Agent lustrant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. +49 2129 5568-276

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient 2,4,7,9-tetraméthyldec-5-yne-4,7-diol, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Néant dans des conditions normales de traitement.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 2 de 8

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68188-85-2	Rare earth flourides			<3%
	269-166-1			
126-86-3	2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol			< 1 %
	204-809-1		01-2119954390-39	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H318 H317 H412			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			< 0,0015 %
	911-418-6	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Eau en aérosol, mousse résistante à l'alcool

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 3 de 8

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une aération suffisante. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

À conserver au frais et au sec.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

non applicable

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
-	Fluorures inorganiques	-	2,5		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 4 de 8

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
-	Fluorures	Fluorures (/g créatinine)	10 mg/g	Urine	en fin de poste
-	Fluorures	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	Urine	au début du poste

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection des yeux/du visage**

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Moyens d'extinction inappropriés PVA (alcool polyvinylique) Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Non demandé

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte  
 Couleur: blanchâtre - beige  
 Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: non applicable

**Dangers d'explosion**

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: négligeable

Densité (à 20 °C): 1,7 g/cm<sup>3</sup> (Substance active)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Gel de polissage au cerium

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 5 de 8

Coefficient de partage:

non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C.

##### 10.4. Conditions à éviter

Gel

##### 10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

###### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 6 de 8

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Information supplémentaire**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

101114 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers; boues de polissage et de meulage du verre autres que celles visées à la rubrique 10 11 13

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

101114 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers; boues de polissage et de meulage du verre autres que celles visées à la rubrique 10 11 13

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 7 de 8

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle  
RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage  
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Gel de polissage au cerium**

Date de révision: 02.09.2020

Code du produit: BO50080041

Page 8 de 8

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient 2,4,7,9-tetraméthyldec-5-yne-4,7-diol, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*